

Les actions du SCHS dans le cadre de la charte de la vie nocturne à Lyon

Un partenariat entre un service de santé publique et de police sanitaire, des administrations, des élus, les riverains et les gérants des EDTHMA



La Charte et le SCHS



- Historique de la charte :
 - Existe depuis 2005 (3 arrond), puis mise à jour et étendue à toute la ville en 2013
 - Comité de labellisation des établissements qui s'engagent
 - Un autocollant est placé sur la devanture des établissements « chartés » tel une vignette







(|) }

Manus Figure - Faunual EPPRINSER FRANÇASI Wolster for Estadope, for Estadope for the Configuration for the C

La Charte et le SCHS



La cellule mensuelle de « veille » de la vie nocturne en deux parties, pilotée par la Direction Prévention et Sécurite, et Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire de Lyon

- Alternance Rive droite /Rive Gauche
- Partie technique I : ville (ERP, SCHS, DECA,
 DPS) /police /élus/ préfet/parquet
- Partie II : ville / représentants des EDTHMA
 Bars/Boites de nuit

La Charte et le SCHS



- Les deux parties :
 - Partie I, partie technique : étude des DOT, et des différents signalements de nuisances liées à des établissements, avis technique du SCHS
 - Conclusions : sur DOT/actions à mener : courrier, visite de terrain technique, visite de l'élu d'arrondissement, ...
 - Partie II : avec les représentants des gérants, bilan des DOT, remontées d'informations diverses de leurs adhérents et mise en place de réunion de conciliation

(|)) es d'information et de discer la Bruit

La Charte et le SCHS

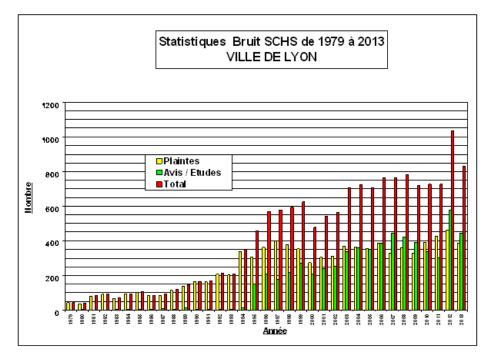


- Le SCHS : objectivation des saisines
 - Visite sur place suite à saisine/DOT
 - Accompagnement des gérants dans la mise en conformité de leur établissement
 - Mise en demeure le cas échéant
 - Participation aux cellules de veille
 - Mesures / contrôles in situ inopinés avec PN
 - Participe à des réunions de conciliations
 - Mesures chez les riverains la nuit
- Suite administrative et éventuellement pénale 5 La folisie de la folis

Quelques chiffres

- Cinq agents répartis sur les 9 arrondissements de Lyon
- 800 dossiers / an en moyenne, 170 sonométries de jour comme de nuit (toutes

thématiques confondues), 600 mises en demeure, 8-10 PV /an







- Le Maire est un des premiers interlocuteurs des riverains.
- Le SCHS apporte une technicité aux élus, permet une objectivation des saisines, un accompagnement des gérants.
- La Charte contribue à un équilibre entre vie nocturne et tranquillité publique.
- Merci de votre attention



